

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 01/03/2023	Dossier complet le : 02/03/2023	N° d'enregistrement: F01123P0053

1. Intitulé du projet

LES ATELIERS MEDICIS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES ATELIERS MEDICIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cathy BOUVARD, Directrice des Ateliers Medicis

RCS / SIRET

8 1 7 8 4 1 6 8 7 0 0 0 2 0

Forme juridique

EPCC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Lieu de création artistique sur un terrain d'emprise de 5375m ² et comprenant un bâtiment d'une surface utile de 7501m ² .
41. Aires de stationnement ouvertes au public. a) De 50 unités et plus.	Parking souterrain de 60 places à destination des employés et artistes résidents au quotidien et ponctuellement accessible au public lors d'événements.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EPCC a pour objet de préparer la création et la mise en place d'un équipement culturel à Clichy-Montfermeil. Il prévoit notamment la construction d'un bâtiment à vocation multiple : établissement de type W (coworking, ateliers) avec des activités de type N (restaurant), R (enseignement), Y (exposition), L (spectacle), S (centre de documentation). Effectif : 1380 personnes, 2e catégorie. Un espace terrasse classé en Toiture Jardin (réglementation rooftop) avec activités de type N et L sera considéré comme circulation protégée à l'air libre.

Le projet est localisé en limite communale entre Clichy-sous-Bois et Montfermeil, côté Montfermeil. Il est longé à l'Ouest par la ligne de tramway T4 sur la rue Utrillo, à l'Est par la rue Modigliani, au Sud par l'Avenue Paul Cézanne. Au Nord le chantier du Grand Paris Express s'achèvera en 2026, et accueillera la ligne 16 du métro. Directement connecté à la future gare du Grand Paris Express, le projet se situe à 200 mètres du premier lieu des Ateliers, qui restera dévolu aux différents usages du projet artistique et culturel.

Le projet n'implique pas de démolition, car il s'inscrit sur un terrain nu. Ce terrain est actuellement occupé par la Société du Grand Paris et est de ce fait très artificialisé. Le chantier doit se dérouler sur 27 mois, de l'automne 2023 au premier trimestre 2026.

4.2 Objectifs du projet

intervenir
Etablissement culturel de haut niveau, fortement ancré localement et agissant aux plans national et international, Les Ateliers Médicis contribuent aux stratégies de développement urbain des territoires, notamment dans la perspective du Grand Paris Express. Les Ateliers s'adressent directement et quotidiennement sur un territoire excentré et stigmatisé, expérimentant au plus proche des habitants des actions pour repérer et accompagner les talents dans leur diversité d'origines, de trajectoires, de langages. Le projet prévoit la réalisation d'un équipement emblématique, symbole de l'investissement de l'Etat dans les banlieues et les quartiers populaires associant résidences artistiques, offre culturelle d'excellence et pôle de formation et de recherche. Il s'insère dans l'écrin paysager de la Dhuis et de ses abords (forêt régionale de Bondy), constituant un espace privilégié pour une valorisation paysagère, culturelle et artistique.

Le projet a pour principes de privilégier la porosité et l'ouverture à l'environnement, d'incarner un nouveau modèle d'équipement attentif à une insertion urbaine respectueuse des voisins et des circulations, contribuant à la qualité de l'espace public tant au cours des heures d'ouverture des Ateliers que durant sa fermeture. Sur le plan environnemental, le projet se base sur trois piliers stratégiques : 1. Faire rentrer la Nature dans la Ville, 2. Accueillir confortablement les usagers aujourd'hui et demain par une conception bioclimatique du bâtiment, 3. Créer une icône bas-carbone séquano-dyonisien. Il a pour but d'offrir un outil fonctionnel, performant et professionnel, en portant une attention particulière aux questions techniques et environnementales de niveau national et international en matière de création artistique pluridisciplinaire, de transmission et de formation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation des travaux sur une période de 27 mois : Démarrage des travaux prévus en automne 2023 (période de préparation incluse) / Livraison au premier trimestre 2026

Le projet prévoit l'utilisation de matériaux biosourcés (obtention du niveau 3 du label biosourcé), géosourcés, recyclés, réemployés, et un chantier exemplaire en termes d'insertion sociale et de chantier propre et à faibles nuisances. Le mode constructif du bâtiment sera mixte bois-béton-métal : Sous-sol et noyaux structurels en béton, socle (R0 à R2) en ossature poteaux-poutres métalliques, remplissage des murs extérieurs en façades bois, habillage extérieur en pierres auto-portantes sur le R0 et en brique de réemploi sur le R1 et R2, plancher béton, volume supérieur (R3 à R5) en ossature, façade et plancher bois, habillage extérieur en bardage bois. Le projet souhaite mettre en oeuvre une stratégie d'économie circulaire par le réemploi, en extérieur comme en intérieur : dallage de réemploi, mobilier.... La fourniture en réemploi implique la recherche de matériaux disponibles à proximité du site, le stockage et le gardiennage des matériaux jusqu'à la pose, le reconditionnement et/ou le façonnage des matériaux pour les rendre utilisables, l'approvisionnement des matériaux sur le site au moment du chantier, la mise à disposition et la consignation des matériaux et l'évacuation des déchets ultimes et sa justification. L'implication de partenaires locaux s'impose comme une voie de réduction de l'empreinte carbone d'autant plus importante. (Cf. Annexe facultative n°7 Notice réemploi.) Les exigences environnementales à respecter par l'ensemble des entreprises intervenant sur chantier seront définies au sein d'une Charte Chantier à Faibles Nuisances rédigée spécifiquement pour l'opération. Ce document reprendra l'ensemble des dispositions visant à réduire les nuisances du chantier sur les riverains et à réduire l'impact du chantier sur son environnement : Tri et valorisation des déchets, prévention des risques de pollution des sols et de l'air, préservation de la biodiversité, réduction des nuisances acoustiques, visuelles et propreté du chantier, réduction des perturbations de trafic, réduction de l'impact carbone du projet en phase chantier, réductions des consommations énergétiques et en eau. La façade ossature bois sera préfabriquée en usine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment construit sur 6 niveaux, aura vocation d'accueil, de restauration, de travail (bureaux, salles de réunions), de loisirs et spectacles (cabine projection, plateau tournage, studio son...), pour un total bâti SU de 7501m² se découpant comme suit : 877m² alloués à l'accueil/convivialité, 1230m² à la diffusion, 1309m² à la production/campus, 590m² à la gestion et l'administration, 464m² dédiés à la logistique générale. Une surface de 1535m² est enfin dédiée au stationnement (parking souterrain de 60 places).

Le projet participe à apporter une offre culturelle et artistique tout en ramenant la nature en ville en cohérence avec le cadre paysager environnant. Certains aménagements extérieurs (parvis, toiture-terrasse végétalisée) serviront d'îlots de fraîcheur et de lieux d'accueil de la biodiversité en continuité avec la promenade de la Dhuis et la forêt de Bondy. La gestion des eaux pluviales se fera à ciel ouvert participant au rafraîchissement (noues paysagères et toiture-terrasse végétalisée notamment). Une cuve de récupération d'eau de pluie de 15m³ permettra de capter les eaux issues des noues et des toitures et ainsi d'alimenter une partie des sanitaires en eaux pluviales.

Le projet a été conçu dès le concours selon une approche bioclimatique tant à l'échelle du bâti que des espaces extérieurs. Des simulations thermiques dynamiques ont été réalisées sur le bâti pour garantir un confort optimal aux occupants vis-à-vis des épisodes de surchauffe / canicule dans un contexte de réchauffement climatique tout en limitant l'utilisation de climatisation pour les zones de spectacle / exposition / projection. et en proposant : protections solaires passives couplées à de la ventilation naturelle et mise en place d'une PAC air/eau.

Situé en face de la future gare du Grand Paris Express (2026), le projet sera accessible aisément par les transports en commun (Tram, métro), promouvant ainsi leur utilisation. Il favorisera également la connexion des espaces alentours par mobilités douces avec la valorisation de la Promenade de la Dhuis.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation au cas par cas

Evaluation des incidences Natura 2000 simplifiée

Dépôt de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle	5375 m ²
Surface utile bâti (détails des surfaces bâti annexe facultative n°9)	6005 m ²
Emprise au sol bâti	1912 m ²
Surface stationnement en sous-sol	1535 m ²
Surface espaces extérieurs	3463 m ² (sans toiture-terrasse)
Surface pleine terre	1614 m ² (30% de la parcelle)
Surface espaces verts (y compris terrasse végétalisée au R+3)	1851 m ² (dont 237m ² de terrasse végétalisée)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Utrillo, Montfermeil 93370

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 33 ' 24 " 12 Lat. 48 ° 54 ' 14 " 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 240m de la Forêt de Bondy, classée ZNIEFF de type I et II. Un corridor longeant le périmètre du projet au Nord est classé ZNIEFF de type II (Aqueduc de la Dhuis). Cependant le tronçon de la Promenade de la Dhuis (Parcelle A1) accolé au projet (Parcelles A582 et A583) n'est pas végétalisé et correspond à un sol bétonné, artificialisé, ne constituant donc pas un habitat favorable pour les espèces à enjeu. Les cartographies des ZNIEFF et des parcelles se trouve en annexe
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet se situe à Montfermeil en Île-de-France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'extérieur du périmètre du PEB de l'aérodrome Roissy-Charles de Gaulle (au Nord de la commune). La cartographie PEB se trouve en annexe facultative.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors des périmètres de protection des monuments inscrits : la Chapelle Notre-Dame-des-Anges et ses abords, à 835 m du site, ainsi que la Mairie de Clichy-sous-Bois et son parc à 1,10 km, le Château des Cèdres et l'Arboretum de Montfermeil, à 960m. La cartographie des périmètres de protection des monuments historiques se trouve en annexe facultative.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil sont concernées par les risques de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières, mais le projet ne s'intègre pas dans un périmètre concerné par le risque. Le PPRN liés aux anciennes carrières se trouve en annexe facultative. Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) liés aux anciennes carrières a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013-1356 du 21 mai 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site ou de sols pollués d'après BASIAS/BASOL. Les études de sol (annexe facultative n°12) réalisée concluent qu'au vu de l'absence de source de pollution potentielle le site ne relève pas de la méthodologie nationale des sites et sols pollués. Des études des sols G2 AVP et G2 PRO seront réalisées prochainement sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m3/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches du projet sont la Chapelle Notre-Dame-des-Anges et ses abords, à 835 m du site (classée le 30 mars 1942), ainsi que la Mairie de Clichy-sous-Bois et son parc, à 1,10 km (classés le 26 octobre 1967). La cartographie des sites inscrits et classés se trouve en annexe facultative.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 240m de la Forêt de Bondy, classée Natura 2000 et est longé par la Promenade de la Dhuis (Parcelle A1), également Natura 2000. Cependant ce tronçon n'est pas végétalisé et correspond à une zone bétonnée, artificialisée (Parcelles A582 et A583). A 1,1km se situe le Parc Départemental de la Fosse-Mausson également Natura 2000 et ZNIEFF de type II, et à 1,1km au Nord se trouve le parc de
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches du projet sont la Chapelle Notre-Dame-des-Anges et ses abords, à 835 m du site, ainsi que la Mairie de Clichy-sous-Bois et son parc, à 1,10 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'Impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se raccordera au réseau d'assainissement public d'eau potable qui dessert actuellement les constructions existantes et suivra les dispositions du gestionnaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement pour la création de parking souterrain au R-1 ne devraient pas intercepter la nappe qui est bien plus profonde.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de démolition et n'est pas excédentaire en matériaux. Il intègre cependant un parking souterrain impliquant un creusage dans le sol et donc un excédent de terre. Les espaces extérieurs génèrent peu de terrassements. Des déblais seront à évacuer pour la création des noues et de couches de terres végétales dans les espaces verts. Les mètres déblais/remblais seront quantifiés précisément après la réalisation d'un relevé topographique complémentaire dans une logique d'équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais-remblais des terres sera recherchée afin de limiter le besoin en apport de terres. Le projet prévoit l'utilisation de terres de réemploi fertilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation présente est quasi-nulle, du à l'artificialité du terrain. Il s'agit d'une zone chantier sur une parcelle bétonnée depuis plus de 20 ans (Cf. Annexe facultative n°11 et n°12 pages 40 à 58), peu propice au développement d'espèces, et ne comprenant pas d'habitats naturels d'après le Document d'Objectifs Natura 2000. Le projet prévoit par ailleurs la création d'espaces de pleine terre permettant la réintroduction de la biodiversité sur la parcelle. Le projet atteint un CBS de 0,39, 30% de pleine terre et 34% d'espaces verts. Le calcul du CBS se trouve en annexe facultative.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 susceptible d'être impacté : ZPS FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » : Promenade de la Dhuis. La promenade de la Dhuis ne constitue pas une zone d'habitat pour les espèces protégées par la directive Oiseaux (Blongios nain, Bondrée apivore, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Pic mar) dans sa partie sud (forêt de Bondy-Le Raincy) du fait qu'elle est située dans un contexte exclusivement urbain. Sa valorisation dans cette zone constitue un enjeu pour les années à venir. Cf. Annexe facultative Evaluation des incidences Natura 2000 simplifiée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est basé sur une parcelle chantier non végétalisée et bétonnée. Il n'implique pas de dégradation ni d'incidences sur les zones à proximité. Il permettrait à l'inverse de renforcer la continuité écologique avec les espaces à proximité (ZNIEFF, Natura 2000) à travers la végétalisation de la parcelle. Trois niveaux d'intervention sont prévus : les parvis et les noues, lieu de gestion des eaux pluviales favorisant une biodiversité liée à un milieu humide, les Jardins Médicis, jardin d'agrément/square ouvert à tout public, la Terrasse Jardin, grand jardin sur dalle à R+3 où des arbres seront plantés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un bâtiment, mais celui-ci ne consomme pas d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime. A l'inverse, des espaces plantés en pleine terre doivent s'étendre sur 1614m ² , favorisant le développement de la biodiversité et valorisant la Promenade de la Dhuis (notamment la noue au Nord de la parcelle). La Terrasse Jardin permettra également de végétaliser le N+3, avec la plantation d'arbres sur buttes. La partie Est de la terrasse est consacrée à du maraîchage, co-réalisé avec des élèves de l'École du Breuil.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans les périmètres à risques défini dans le PPRN liés aux anciennes carrières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. La principale source de pollution sur le territoire est la congestion automobile et le trafic pouvant être réduits par le développement des transports en commun et l'arrivée de la gare du GPE. La proximité avec la Promenade de la Dhuis favorisera l'utilisation des modes doux. Le projet s'appuie sur l'emploi de matériaux biosourcés et naturels qui auront un impact positif sur le confort et la santé des occupants. La filière sèche participe enfin à un chantier moins impactant pour la santé nerveuse des riverains.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements de personnes occasionnels et ponctuels : des déplacements pendulaires auront lieu concernant les résidents, livraisons et professionnels. Une cinquantaine d'élèves permanents et 119 personnes en effectif personnel sont attendues sur le site. L'arrivée en 2026 du GPE avec la ligne 16 renforcera cependant l'offre en transports en commun, et la Promenade de la Dhuis constitue un potentiel de valorisation des mobilités douces, réduisant le trafic et ses impacts.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas source de bruit et valorise modes actifs et TC. Il pourra être impacté par des nuisances sonores légères liées à la gare et au tram. L'isolation acoustique du bâti permettra de réduire l'intensité, la fréquence et la durée du bruit en exploitation. La filière sèche et la préfabrication réduiront les nuisances en chantier. La charte chantier intégrera des exigences pour réduire ces nuisances. Une campagne de mesures pour caractériser le bruit résiduel aux abords du projet va être lancée (BE en cours de désignation)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de VENATHEC réalisée sur le quartier du Bas-Clichy montre une sensibilité des bâtiments vis-à-vis des vibrations générées par le passage du tram. Une sensibilité particulière des bâtiments exposés à < 200m du tramway dans sa zone d'étude est précisée. Le projet ne se situe pas dans le périmètre de l'étude mais sa proximité avec la ligne de tram et la gare le rend toutefois susceptible d'être exposé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone urbanisée exposée à la pollution lumineuse, plus particulièrement avec la proximité directe de la gare GPE. L'extinction des éclairages est prévue si les locaux sont inoccupés ou lorsqu'un local bénéficie d'un éclairage naturel suffisant. Absence d'éclairage prévu dans la zone Plateau modulable, et un éclairage scénique occasionnel seulement sur le lieu de spectacle. Eclairages extérieurs doux (cheminements, mise en valeur), dans le respect de la faune nocturne. Eclairage PMR sur les façades.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fonctions urbaines prévues sur site n'engendreront pas de rejets de polluants dans l'air. Le projet sera source de polluants en chantier (poussières, trafic). L'ensemble des dispositions nécessaires sera pris en travaux afin de limiter la génération de polluants dans l'air (organisation des livraisons, arrosage des sols...). Indirectement le projet engendrera des émissions liées à la mobilité et aux consommations énergétique liées au chauffage et à l'eau chaude sanitaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement existant. Conformément au règlement communautaire d'assainissement, les eaux pluviales seront gérées au maximum à la parcelle pour un rejet à débit limité au réseau via des techniques alternatives paysagères et naturelles, à ciel ouvert. L'eau des toitures sera collectée et envoyée vers une cuve de rétention en vue de sa réutilisation pour l'alimentation des sanitaires permettant à la fois de participer à la gestion des eaux pluviales et d'économiser la ressource en eau potable.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de démolition amenant à la production de déchets. La filière sèche favorise le préfabriqué en usine et limite la production de déchets. La logique de réemploi dans le choix des matériaux permet de réduire l'utilisation de nouvelles ressources. La Charte Chantier inclura des mesures visant à trier et valoriser les déchets de construction. En phase d'exploitation, les déchets produits seront majoritairement des déchets ménagers et des déchets liés aux activités. Des locaux et dispositifs adaptés seront prévus.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone de chantier nu sans valeur paysagère actuellement. Il n'intercepte aucun périmètre de protection du patrimoine et ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural et culturel. A l'inverse, il prévoit la végétalisation de la parcelle et permet ainsi de renforcer une continuité végétale entre les espaces verts alentours (forêt de Bondy, Promenade de la Dhuis) afin de réintroduire la nature et la biodiversité dans une zone fortement urbanisée, contribuant à développer son identité paysagère et son intérêt écologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à créer un lieu de vie, et diversifier l'offre culturelle et artistique de la zone, face à la future gare GPE. Cela entraîne la création d'emplois, et des déplacements de personnes (résidents ou visiteurs) sur le site pour les loisirs. Le bâtiment construit permettra le développement d'activités diversifiées, de manifestations culturelles et une zone de restauration. Le projet donne également accès à des espaces extérieurs végétalisés et de pleine terre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe à proximité des projets en cours suivants : Gare du Grand Paris Express (ligne 16), ZAC du Bas-Clichy, ZAC de la Dhuis.

Le projet est susceptible d'engendrer des effets cumulés sur le trafic généré (cf. annexe facultative Projets en cours), cependant, ces effets restent ponctuels en cas d'événements sur le site accueillant du public. Le reste du temps seuls les employés et les résidents sont sur site. La proximité avec la Gare du GPE, le tramway T4, les voies et équipements cyclables favorisant l'utilisation des transports en commun et des modes doux.

2 projets de ZAC au nord-ouest du projet, ainsi que la gare GPE, sont susceptibles de créer des nuisances en phase chantier. D'autres effets sont susceptibles d'être cumulés mais ceux-ci sont positifs : revalorisation de quartiers NPNRU, perception du quartier, ouverture du quartier à la culture, apport de la biodiversité, réduction du risque d'îlot de Chaleur Urbain par la désimperméabilisation/végétalisation, émergence de projets engagés sur le plan environnemental et la décarbonation...

En effet, le projet se veut ambitieux et durable, à travers l'intégration de la nature en ville, une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, la récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, le réemploi et l'utilisation de matériaux biosourcés à un niveau ambitieux (> niveau 3 du label biosourcé avec 65,7 kg de matériaux biosourcés par m² SDP), une conception bioclimatique du bâtiment, la couverture en énergie renouvelable des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire par la mise en place d'une PAC air/eau permettant également de rafraîchir les locaux lors de trop fortes chaleurs.

Il s'inscrit également dans une démarche de création de lien social et de facilitation de l'accès à la culture. L'offre de transports en communs actuelle et future à proximité directe du site permettra de minimiser l'impact sur le trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- cf. Annexe facultative n°14 Analyse des effets du projet
 cf. Annexe facultative n°15 Evaluation des incidences Natura 2000
 cf. Autres Annexes facultatives

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés précédemment et des annexes jointes au présent formulaire, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les enjeux environnementaux ont été intégrés dès l'origine du projet qui s'attache à renforcer le patrimoine paysager, architectural, environnemental du territoire tout en proposant un équipement confortable et de qualité pour ses usagers.

En vue de l'état actuel du site le projet permettra notamment de réduire les risques d'îlot de chaleur urbain et de favoriser les continuités écologiques avec les espaces d'intérêt à proximité. L'apaisement des circulations permettra d'améliorer la qualité de l'air, de minimiser les nuisances sonores, de développer les mobilités douces. Ce projet est un équipement indépendant qui porte une fonctionnalité propre : celle d'un équipement propice aux rencontres et à la création.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe facultative n°1: ZNIEFF à proximité du projet // Annexe facultative n°2: Plan d'exposition au bruit - Aéroport Paris Charles de Gaulle // Annexe facultative n°3: Sites inscrits et périmètres de protection des monuments historiques // Annexe facultative n°4: Périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières - Clichy-sous-Bois // Annexe facultative n°5: Périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières - Montfermeil // Annexe facultative n°6: Notice environnementale // Annexe facultative n°7: Notice réemploi des matériaux de construction // Annexe facultative n°8: APD Carnet paysage Ateliers Médicis // Annexe facultative n°9: Tableau des surfaces // Annexe facultative n°10: Tableau des effectifs // Annexe facultative n°11: Evolution de la zone // Annexe facultative n°12: Mission LEVE // Annexe facultative n°13: Parcelles cadastrales // Annexe facultative n°14: Notice gestion des EP // Annexe facultative n°15: Notice architecturale // Annexe facultative n°16: Notice Structure // Annexe facultative n°17: Notice acoustique // Annexe facultative n°18: Notice Fluides // Annexe facultative n°19: Etude STD // // Annexe facultative n°20: Notice Carbone // Annexe facultative n°21: Etude des sols // Annexe facultative n°22: Etude RT et hors RT // Annexe facultative n°23: Etude RE2020 // Annexe facultative n°24: Analyse des effets du projet // Annexe facultative n°25: Evaluation des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

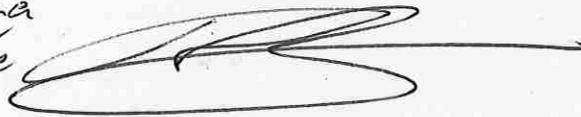
Clichy-sous-Bois

le,

28/02/2023

Signature

Renan Benjamin
Directeur délégué

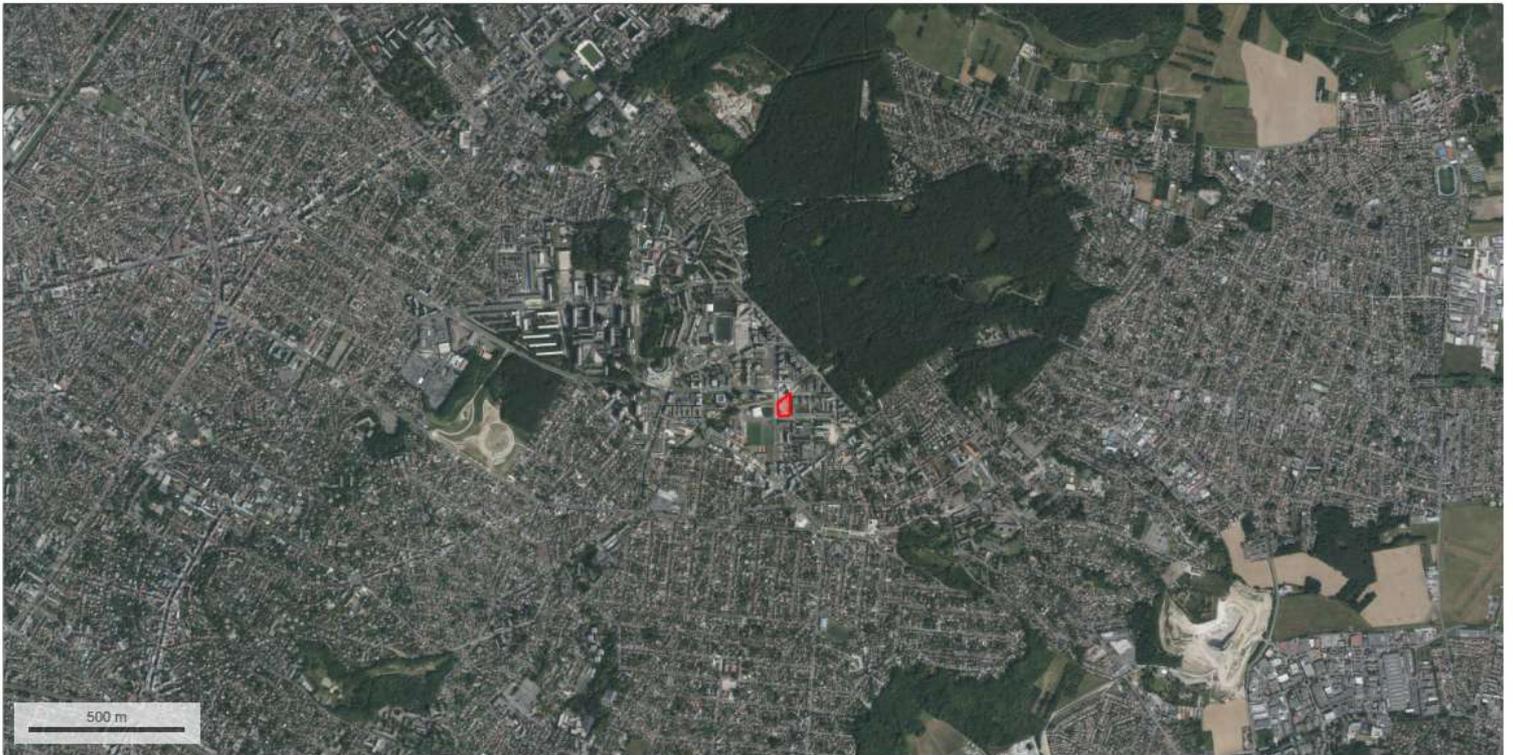


17/10/2022 09:33

Visualisation cartographique - Géoportail

géoportail

Plan de situation 1:25 000



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2.556667
Latitude : 48.903907

En rouge : localisation du projet / Echelle : 1:25000

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

1/1

Photographies du terrain et localisation des prises de vue

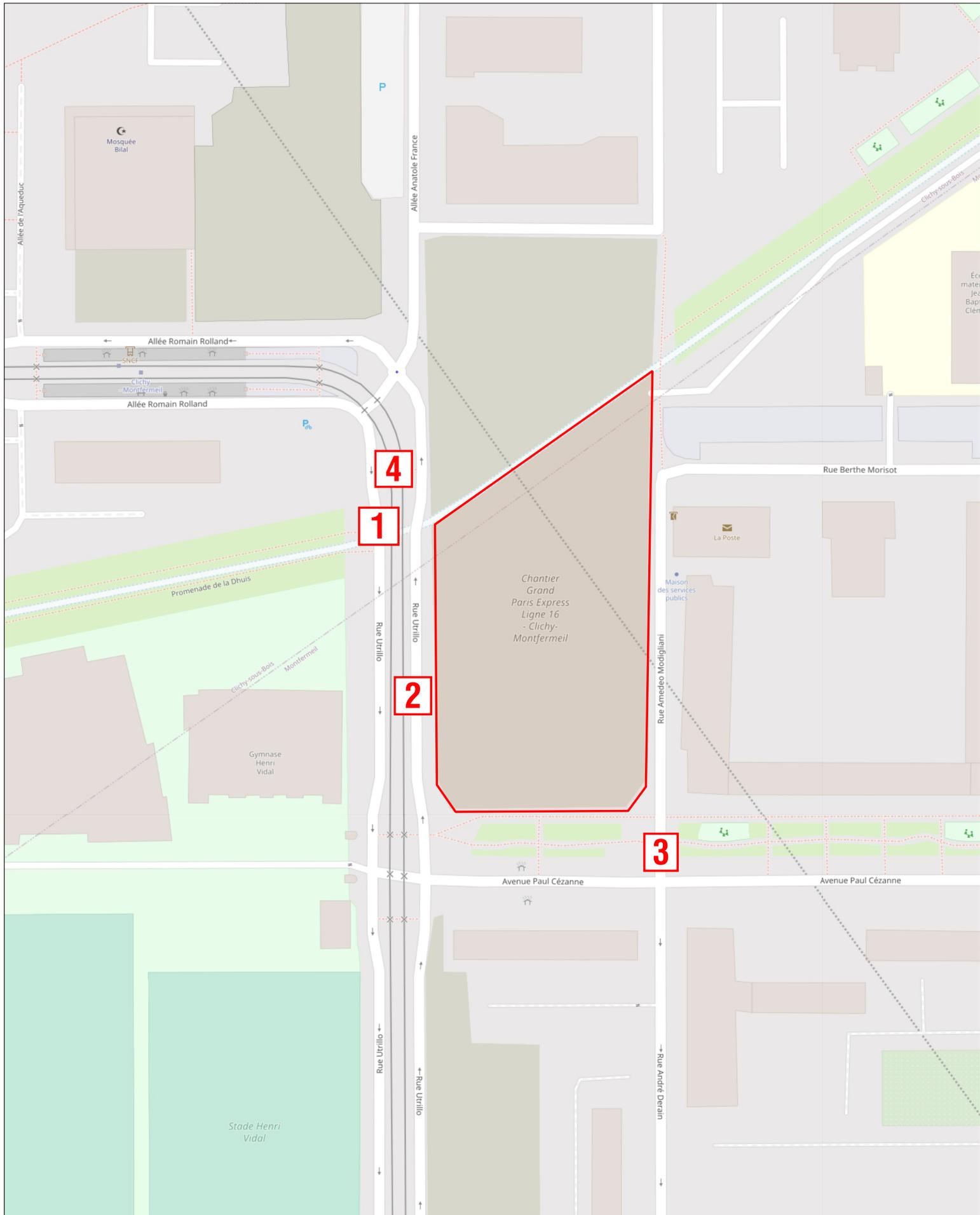




Image n°1 : Photographie du chantier depuis l'Allée Anatole France, au croisement avec la Promenade de la Dhuis.

Date : Décembre 2021



Image n°2 : Photographie du chantier depuis la rue Utrillo

Date : Décembre 2021



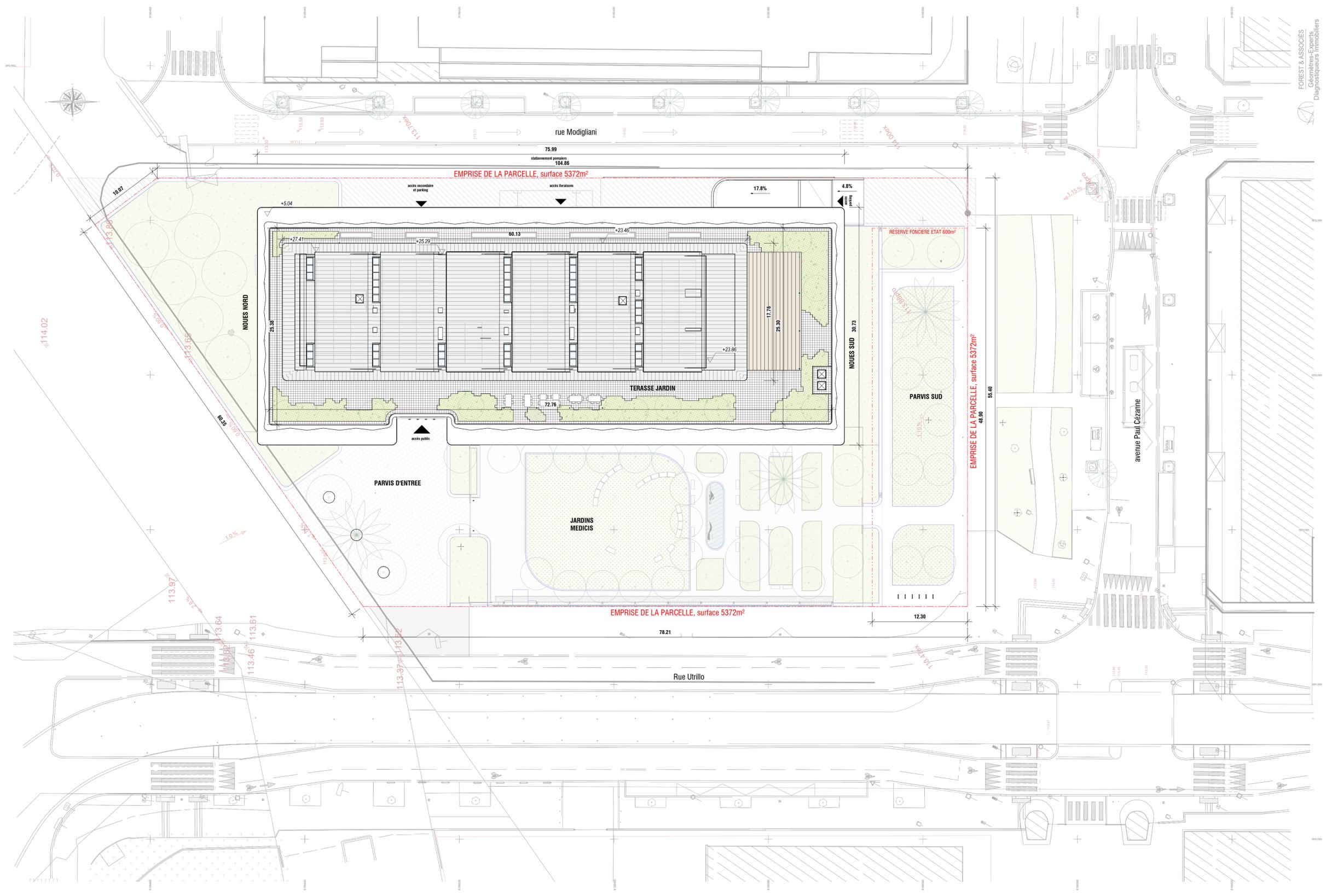
Image n°3 : Photographie du chantier depuis le croisement rue Modigliani / Avenue Paul Cézane

Date : Décembre 2021



Image n°4 : Photographie du chantier l'Année Anatole France
(au carrefour avec l'Allée Romain Rolland)

Date : Décembre 2021



FOREST & ASSOCIÉS
Géomètres-Experts
Diagnostiqueurs Immobiliers

ATELIERS MEDICIS

22/02/2023

PLAN MASSE

EH

PROJET	DATE	TITRE	EXÉCUTEUR	INTERVENANTS
ATELIERS MEDICIS	22/02/2023	PLAN MASSE	EH	
CLIENT	ARCHITECTE	PROJETANT	PROJETANT	PROJETANT
ATELIERS MEDICIS	ATEVE Ingénierie	ATEVE Ingénierie	ATEVE Ingénierie	ATEVE Ingénierie

PC

1 : 250

A01

Plan des abords du projet

Echelle : 1/5000



 Périmètre ZAC du Bas-Clichy

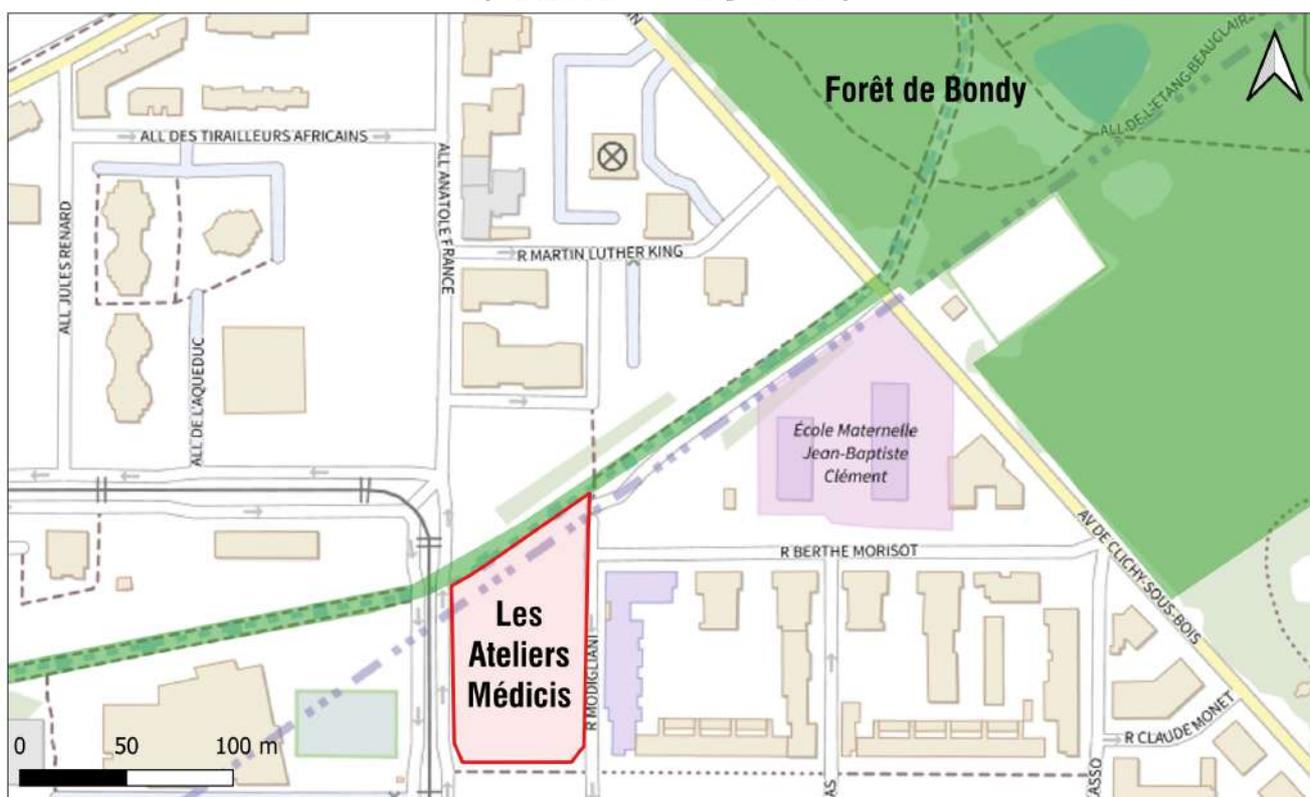
 Périmètre ZAC de la Dhuis

 Périmètre du projet

 Ligne de tramway T4

 Chantier gare Grand Paris Express (future ligne 16)

Localisation des sites Natura 2000 à proximité du projet (Source : Géoportail)



- Périmètre du projet
- Zone Natura 2000 Directive Oiseaux